



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 13

Le lundi deux décembre deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 20 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 20 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Philippe MAUBOUSSIN, Martine BRETON, Dominique GARNIER, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT est excusé ;

Madame Martine LAUNAY a donné procuration à madame Dominique GARNIER ;

Secrétaire de séance : Madame Martine BRETON

Présents : 16 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 4 décembre 2024

Objet : Tarification 2025 des locations des salles municipales

Rapporteur : monsieur LEMESLE

Chaque année, à cette période, le conseil municipal détermine les tarifs des locations des salles pour l'année suivante.

Considérant que par délibération du 28 novembre 2022, une nouvelle grille de tarification a été définie à compter du 1^{er} septembre 2023 reconduite par délibération du 5 décembre 2023 pour toute l'année 2024, il est proposé au conseil municipal d'actualiser en 2025 ceux-ci de + 2,00 % ($\leq 0,50$ € : arrondi à l'entier inférieur ; $> 0,50$ € : et $\leq 0,99$ € : arrondi à l'entier supérieur).

→ Espace Culturel L'Orée du Bois :

LOCATION A LA JOURNEE

Modules	Association à but non lucratif commune du 01/09/2023 au 31/12/2024 Une location gratuite par an	Association à but non lucratif commune 2025 Une location gratuite par an	Particulier et entreprise commune du 01/09/2023 au 31/12/2024	Particulier et entreprise commune 2025	Particulier association et entreprise hors commune du 01/09/2023 au 31/12/2024	Particulier association et entreprise hors commune 2025	Caution du 01/09/2023 au 31/12/2024	Caution 2025
Hall + bar + vestiaires	122 €	124 €	173 €	176 €	275 €	280 €	2 000 €	2 040 €
Salle 1 (100 personnes)	183 €	187 €	273 €	278 €	608 €	620 €	2 000 €	2 040 €
Salle 2 (200 personnes)	254 €	259 €	361 €	368 €	843 €	860 €	2 000 €	2 040 €
Salle 3 (300 personnes)	330 €	337 €	478 €	488 €	1 121 €	1 143 €	2 000 €	2 040 €
cuisine	200 €	204 €	200 €	204 €	200 €	204 €	---	---
Loges	30 €	31 €	30 €	31 €	30 €	31 €	---	---
Extension scène	60 €	61 €	60 €	61 €	60 €	61 €	---	---
Sono mobile	60 €	61 €	60 €	61 €	60 €	61 €	---	---
Tribune seule	110 €	112 €	110 €	112 €	110 €	112 €	---	---
Tribune + 100 chaises	140 €	143 €	140 €	143 €	140 €	143 €	---	---

LOCATION WEEK-END OU DEUX JOURS CONSECUTIFS EN SEMAINE

Modules	Association à but non lucratif commune du 01/09/2023 au 31/12/2024 Une location gratuite par an	Association à but non lucratif commune 2025 Une location gratuite par an	Particulier et entreprise commune du 01/09/2023 au 31/12/2024	Particulier et entreprise commune 2025	Particulier association et entreprise hors commune du 01/09/2023 au 31/12/2024	Particulier association et entreprise hors commune 2025	Caution du 01/09/2023 au 31/12/2024	Caution 2025
Hall + bar + vestiaires	Non loué seul	Non loué seul	Non loué seul	Non loué seul	Non loué seul	Non loué seul	---	---
Salle 1 (100 personnes)	366 €	373 €	407 €	415 €	886 €	904 €	2 000 €	2 040 €
Salle 2 (200 personnes)	508 €	518 €	539 €	550 €	1 227 €	1 252 €	2 000 €	2 040 €
Salle 3 (300 personnes)	661 €	674 €	712 €	726 €	1 630 €	1 663 €	2 000 €	2 040 €
cuisine	200 €	204 €	200 €	204 €	200 €	204 €	---	---
Loges	30 €	31 €	30 €	31 €	30 €	31 €	---	---
Extension scène	60 €	61 €	60 €	61 €	60 €	61 €	---	---
Sono mobile	60 €	61 €	60 €	61 €	60 €	61 €	---	---
Tribune seule	110 €	112 €	110 €	112 €	110 €	112 €	---	---
Tribune + 100 chaises	140 €	143 €	140 €	143 €	140 €	143 €	---	---

→ Autres salles :

Salles	Associations à but non lucratif de la commune		Particuliers et entreprises de la commune		Hors commune	
	du 01/09/2023 au 31/12/2024	2025	du 01/09/2023 au 31/12/2024	2025	du 01/09/2023 au 31/12/2024	2025
<i>salle polyvalente du groupe scolaire Pierre Coutelle</i>						
- bal ou spectacle gratuit	G	G	---	---	---	---
- bal ou spectacle payant	R	R	320 €	327 €	---	---
- concours de cartes, loto	A	A	---	---	---	---
- galette	T	T	140 €	143 €	---	---
- exposition, conférence	U	U	140 €	143 €	---	---
- réunion, assemblée générale	I	I	140 €	143 €	---	---
- vin d'honneur du 01/04 au 30/09	T	T	140 €	143 €	160 €	163 €
Caution	---	---	300 €	306 €	300 €	306 €
<i>Maison Pour Tous RDC</i>						
- vin d'honneur	Gratuit	Gratuit	120 €	122 €	---	---
- repas de famille (fête privée)	---	---	180 €	184 €	---	---
Caution	---	---	1 000 €	1 020 €	---	---
<i>Salle des Buis</i>						
- vin d'honneur	Gratuit	Gratuit	120 €	122 €	---	---
- repas de famille (fête privée)	---	---	180 €	184 €	---	---
Caution	---	---	1 000 €	1 020 €	---	---
<i>Ferme Saint Christophe RDC</i>						
- réunion, assemblée générale, exposition, conférence, spectacle	Gratuit	Gratuit	290 €	296 €	---	---
Caution	---	---	1 000 €	1 020 €	---	---
<i>Cabane trappeurs (uniquement aux particuliers commune)</i>						
Caution	---	---	250 €	255 €	---	---

En outre, il convient d'acter l'usage trouvant à s'appliquer sur la commune tendant à mettre gracieusement à la disposition des familles qui le sollicitent une salle pour les remerciements à l'occasion de sépultures.

Par ailleurs, suivant les dispositions des articles L.2144-3 et L.1311-18 du code général des collectivités territoriales, afin de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs, il est proposé au conseil municipal de consentir à mettre à disposition gracieusement les salles communales en période préélectorale et électorale à tout candidat ou liste dans le cadre de réunions politiques et professionnelles tant pour la préparation de réunions que pour la tenue de réunions publiques, étant précisé que ces mises à disposition ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative à la tarification des locations des salles municipales en 2025 ainsi qu'aux mesures tendant à la mise à disposition de locaux pour les remerciements à l'occasion de sépultures ainsi qu'en période préélectorale et électorale pour les réunions politiques et professionnelles.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLLU



La secrétaire de séance,

Martine BRETON

A blue ink signature, likely of Martine Breton, is written over the name.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »